

---

CTL DU 15/10/2021 en mode présentiel

#### **Ordre du jour : NRP**

- 1 - Transfert au 1er janvier 2022 du recouvrement de l'impôt de l'ensemble des trésoreries mixtes du département (Auxonne, Genlis, Is-sur-Tille, Nolay, Pontailler-sur-Saône, Pouilly-en-Auxois et Saulieu) aux SIP de Beaune, Dijon et Amendes et Montbard (pour avis);
- 2 - Mise en place au 1er janvier 2022 du SGC de Nuits-Saint-Georges (pour avis) ;
- 3 - Mise en place au 1er janvier 2022 du SGC de Pouilly-en-Auxois (pour avis) ;
- 4 - Mise en place au 1er janvier 2022 d'une antenne de la trésorerie des hôpitaux de Côte d'Or à Beaune (pour avis) ;
- 5 - Transfert au 1er janvier 2022 de l'activité EPSMS des trésoreries de Nolay, Pouilly-en-Auxois et Seurre à l'antenne hospitalière de Semur-en-Auxois (pour avis) ;
- 6 - Mise en place au 1er janvier 2022 des CDL de Nolay, Gevrey-Chambertin/Nuits-Saint-Georges, Seurre, Pouilly-Bligny/Sainte-Marie et Saulieu/Arnay-Liernais (pour avis) ;
- 7 - Mise en place des accueils de proximité de Châtillon-sur-Seine (FS), Nuits-Saint-Georges (FS) au 1er avril 2021, de Chenôve au 1er septembre 2021 et de Nolay, Saulieu et Seurre au 1er janvier 2022 (pour avis) ;
- 8 - Questions diverses.

#### **La CFTC a émis des observations :**

- Elle est contre le NRP depuis le début de cette importante réforme, elle l'a mentionné à plusieurs reprises dans les instances locales (CHSCT + CTL),
- Le NRP ne répond pas aux besoins de proximité et d'efficacité exprimés par les citoyens, les élus locaux proches de la population ainsi que des agents de la DRFIP 21 et a un impact quotidien dans l'accomplissement de leurs missions,
- Les sept points à l'ordre du jour ne répondent pas à toutes les interrogations de nos collègues et à celles des représentants du personnel,
- Réitération d'un démantèlement de la DGFIP et du service public,
- Ce changement va encore générer une accélération des RPS dans un contexte déjà largement anxiogène pour chacun d'entre nous.

**1 - Transfert au 1er janvier 2022 du recouvrement de l'impôt de l'ensemble des trésoreries mixtes du département (Auxonne, Genlis, Is-sur-Tille, Nolay, Pontailler-sur-Saône, Pouilly-en-Auxois et Saulieu) aux SIP de Beaune, Dijon et Amendes et Montbard (pour avis)**

Actuellement, sept trésoreries mixtes sont chargées du recouvrement de l'impôt : Auxonne, Genlis, Is-sur-Tille, Nolay, Pontailler-sur-Saône, Pouilly-en-Auxois et Saulieu .

### ***Agir pour ne pas subir.***

Pour permettre les opérations de bascule dans le cadre du projet de recouvrement optimisé des créances du secteur public (ROCSP), le transfert du recouvrement de l'impôt des particuliers des trésoreries mixtes vers les SIP doit être achevé au 1er janvier 2022

Aussi, le recouvrement de l'impôt de ces sept trésoreries sera confié aux SIP gérant l'assiette des mêmes contribuables, qu'il s'agisse des postes rejoignant un SGC au 01/01/2022 (Nolay, Pouilly en Auxois et Saulieu) ou au 01/01/2023 (Auxonne, Genlis, Is-sur-Tille et Pontailler-sur-Saône).

Il est précisé que la base RAR de la trésorerie de Pouilly-en-Auxois, qui ne peut être ventilée entre les SIP de Beaune, Dijon et Amendes et Montbard, sera transférée dans son intégralité à un SIP unique. Le choix s'est porté sur le SIP de Beaune dans la mesure où, pour ses nouvelles compétences géographiques, il se voit attribuer un nombre majoritaire de comptes RAR.

Il est précisé qu'afin de faciliter cette opération, un chargé de mission rattaché au pôle gestion fiscale tout au long de l'année 2021 a procédé à l'apurement maximal de ces comptes avant leur transfert au SIP de Beaune.

#### **Les emplois :**

Ainsi, au titre du transfert du recouvrement de l'impôt des particuliers au SIP de Beaune : **0 emploi.**

Pour le SIP Dijon et Amendes : **3 emplois B/C.**

Pour le SIP de Montbard : **1 emploi B/C.**

L'emploi transféré au SIP de Montbard sera prélevé à la trésorerie de Saulieu. Aucun emploi n'est transféré de la trésorerie de Pouilly-en-Auxois.

#### **Conséquences sur l'organisation du travail :**

Les agents chargés actuellement du recouvrement de l'impôt des particuliers continueront, dans un environnement différent, à exercer la mission recouvrement de l'impôt, avec les mêmes outils informatiques. En revanche, ils n'exerceront plus de mission SPL.

Vote : contre

#### **2 - Mise en place au 1er janvier 2022 du SGC de Nuits-Saint-Georges (pour avis)**

Le service de gestion comptable (SGC) de Nuits-Saint-Georges aura vocation, à compter du 1er janvier 2022, à concentrer les tâches de gestion relatives à trois EPCI (CA Beaune Côte et Sud, CC Gevrey-Chambertin/Nuits-Saint-Georges et CC Rives de Saône) et leurs communes membres, gérées actuellement, par les trésoreries de Beaune, Nolay, Nuits-Saint-Georges et Seurre.

Au 1er janvier 2022, 141 communes seront ainsi gérées par le SGC de Nuits-Saint-Georges.

Il est précisé en outre qu'il est prévu que les 5 communes du département de Saône-et-Loire (Chagny, Change, Chaudenay, Dezize-lès-Maranges, Paris l'Hôpital) membres de la CA Beaune Côte et Sud seront transférées au SGC de Nuits-Saint-Georges au 1er janvier 2023.

### ***Agir pour ne pas subir.***

Par ailleurs, la gestion des EPSMS actuellement assurée par les trésoreries de Nolay et Seurre sera transférée à l'antenne de Semur-en-Auxois de la trésorerie des hôpitaux de Côte-d'Or, spécialisée en la matière depuis le 1er janvier 2021.

#### **Emplois :**

Les emplois B et C de la trésorerie de Nuits-Saint-Georges dont la mission couvre exclusivement le secteur public local seront intégralement transférés au SGC.

S'agissant des trésoreries de Beaune, Nolay et Seurre,

- la mission recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Nolay est transférée au SIP de Beaune ;
- la mission de gestion des EPSMS des trésoreries de Nolay et Seurre est transférée à l'antenne hospitalière de Semur-en-Auxois ;
- la mission de gestion des EPS et leurs activités annexes de la trésorerie de Beaune est transférée à l'antenne de la trésorerie des hôpitaux de Côte d'Or implantée à Beaune le 1er janvier 2022.

En conséquence une partie des emplois fait l'objet de transferts vers d'autres structures :

- le transfert d'un emploi de la trésorerie de Seurre à l'antenne hospitalière de Semur en- Auxois ;
- transfert de cinq emplois à l'antenne hospitalière de Beaune créée au 1er janvier 2022

Ainsi seront prélevés au profit du SGC de Nuits-Saint-Georges :

- trois emplois de la trésorerie de Nolay ;
- deux emplois de la trésorerie de Seurre ;
- quatre emplois de la trésorerie de Beaune.

Les transferts d'emplois seront les suivants :

Au 1er janvier 2022 (sans les communes de Saône-et-Loire), le SGC de Nuits-Saint-Georges comptera 14 emplois B/C et un encadrement composé de 1 A+ et 2 A .

Ambiance de travail :

Compte tenu du nombre d'emplois du SGC, il n'est pas possible de conserver les locaux actuels de la trésorerie. Aussi des novembre 2020, la DRFiP a fait part de ses besoins a la CC Gevrey-Chambertin/Nuits-Saint-Georges.

La collectivité a proposé que le SGC de Nuits-Saint-Georges soit installé dans le même bâtiment que l'actuelle trésorerie, au même niveau mais dans une autre aile. La surface mise à disposition passe ainsi de 175m2 a 300 m2.

Les CDL de Nolay, Nuits-Saint-Georges et Seurre disposeront d'un bureau dans les locaux du SGC. Pour les CDL de Nolay et Seurre, a l'issue de la concertation en cours avec les collectivités locales concernées, ils pourront bénéficier d'un bureau respectivement mis à disposition par la mairie de Nolay et la communauté de communes Rives de Saône.

### ***Agir pour ne pas subir.***

La CFTC a rapporté les ressentis et sentiments des agents notamment de Beaune : craintes, incompréhension, colère, déception ...sont leurs mots.

Surtout, il est apparu que la plupart des agents n'ont pas compris le choix qu'ils avaient concernant leur affectation, et ce , malgré les « diligences » et les contacts pris par la direction à leur égard. Il a été souligné un réel décalage entre ce qui est présenté dans les documents du CTL à la rubrique « accompagnement des agents » et la réalité.

La CFTC a insisté sur le fait que l'incompréhension (similaire d'ailleurs sur les autres sites restructurés du département), était due à un défaut de communication, et notamment dans les explications et le choix des mots.

Malgré d'abord quelques réticences, la direction a toutefois pris note de nos remarques et a promis de veiller à l'avenir à une meilleure communication. Elle devrait recontacter les agents concernés.

### **3 - Mise en place au 1er janvier 2022 du SGC de Pouilly-en-Auxois (pour avis)**

Le Service de Gestion Comptable (SGC) de Pouilly-en-Auxois aura vocation, à compter du 1er janvier 2022, à concentrer les tâches de gestion relatives à quatre EPCI (CC Ouche et Montagne, CC du pays d'Arnay/Liernais, CC Pouilly-en-Auxois/Bligny-sur-Ouche et CC de Saulieu) et leurs 125 communes membres, gérées actuellement par les trésoreries de Pouilly-En-Auxois et Saulieu.

Par ailleurs, la gestion de deux EPSMS actuellement assurée par la trésorerie de Pouilly-en- Auxois sera transférée à l'antenne de Semur-en-Auxois de la trésorerie des hôpitaux de Côte-d'Or, spécialisée en la matière depuis le 1er janvier 2021.

A l'issue d'échanges approfondis avec les élus, le directeur régional a signé, en février 2020, une charte avec les présidents de 2 EPCI (CC Ouche et Montagne et CC Pouilly-en-Auxois/ Bligny-sur-Ouche). Les deux autres présidents d'EPCI, rencontres a plusieurs reprises (CC de Saulieu et CC du Pays d'Arnay-Liernais) n'ont pas souhaité signer la charte.

#### **Emplois :**

S'agissant des emplois de la trésorerie de Saulieu, ils ne seront pas tous implantés au SGC, la mission recouvrement de l'impôt étant transférée au SIP de Montbard. Il est rappelé pour cette opération, le transfert d'un emploi au SIP de Montbard.

En revanche il n'est pas transféré d'emploi au titre de la gestion des EPSMS.

Par conséquent, deux emplois seront prélevés à la trésorerie de Saulieu au profit du SGC de Pouilly-en-Auxois. Ces transferts tiennent compte des vacances d'emplois (1 en 2019 et 2020 et 0,10 en 2018).

Pour la trésorerie de Pouilly-en-Auxois, il est rappelé qu'aucun transfert d'emploi n'intervient au titre de la mission recouvrement et de la gestion des EPSMS.

Par conséquent, les emplois B et C de la trésorerie de Pouilly-en-Auxois seront intégralement transférés au nouveau SGC.

### ***Agir pour ne pas subir.***

Le SGC de Pouilly-en-Auxois comptera 9 emplois B/C et un encadrement composé de 1 A+ et 1 A au 1er janvier 2022.

L'ensemble des agents de la trésorerie de Pouilly-en-Auxois a vocation rejoindre le SGC.

Par ailleurs, les agents du CFIP de Saulieu exerceront leurs missions à distance depuis les locaux de l'actuelle trésorerie. Ils seront amenés à exercer une permanence fiscale.

A ce stade des entretiens, aucun agent ne souhaite changer d'affectation dans le cadre du mouvement de mutation organisé au 1er septembre 2021.

Le SGC de Pouilly-en-Auxois sera installé sur deux sites : Pouilly-en-Auxois et Saulieu.

Les agents en poste sur le site de Pouilly-en-Auxois seront installés dans les locaux de l'actuelle trésorerie qui a fait l'objet de travaux d'agrandissement avec l'intégration de l'ancien logement de fonction situé au 1er étage.

Sur le site de Saulieu, les postes de travail seront inchangés compte-tenu de la mise en place du travail à distance.

Par ailleurs, le CDL de Pouilly-en-Auxois disposera d'un bureau dans les locaux du SGC et le CDL de Saulieu sera installé dans les locaux de l'actuelle trésorerie de Saulieu ainsi qu'au sein du SGC.

**Il est à noter en effet que les agents de Saulieu ne vont pas à Pouilly, le travail à distance est prévu. Des bureaux de passage seront installés pour ceux qui souhaitent s'y rendre et les EDR.**

**La CFTC note que les deux présidents d'EPCI (CC de Saulieu et CC du Pays d'Arnay-Liernais) n'ont pas souhaité signer la charte...**

**Vote : contre.**

#### **4 - Mise en place au 1er janvier 2022 d'une antenne de la trésorerie des hôpitaux de Côte d'Or à Beaune (pour avis)**

La gestion des activités de gestion des établissements publics de santé (EPS - M21) et établissements publics sociaux et médico-sociaux (EPSMS – M22) est répartie entre plusieurs trésoreries du département.

À l'issue de la mise en place du nouveau réseau de proximité, une seule trésorerie hospitalière départementale sera chargée de la mission hospitalière avec deux antennes : l'une à SEMUR-EN-AUXOIS mise en place depuis le 1er janvier 2021 et la seconde à BEAUNE mise en place au 1er janvier 2022.

En outre, les EPSMS seront également centralisés au niveau départemental à l'antenne de SEMUR-EN-AUXOIS, au fil des restructurations de trésoreries entre 2021 et 2023.

L'opération proposée au 1er janvier 2022 consiste à mettre en place la seconde antenne de cette trésorerie hospitalière départementale et à lui transférer l'activité hospitalière de la trésorerie de Beaune y compris les activités annexes SSIAD et EHPAD (comptabilité M21) au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Seule une partie des emplois de la trésorerie concerne la mission de gestion hospitalière, l'autre partie concernant la mission SPL qui rejoint le SGC de Nuits-Saint-Georges.

Emplois :

### ***Agir pour ne pas subir.***

Il est précisé que sur l'année 2020 la réduction de l'effectif affecté à la mission résulte d'une vacance d'emploi, à laquelle l'encadrement et l'EDR ont dû suppléer.

Ainsi cinq emplois B/C seront affectés à l'antenne hospitalière de Beaune, qui comptera en outre un inspecteur au 1er janvier 2022.

**La CFTC réitère les mêmes remarques que sur le SGC de Nuits Saint Georges.**

**On note que jusqu'en 2026 (date de fin de « validité » de la Charte), l'antenne sera maintenue à Beaune... mais que la direction parle déjà de structure fragile ...**

**Nous ne pouvons que déplorer une fois de plus que cette structure ne paraisse pas pérenne ...dans une commune comme Beaune, sous-préfecture du département.**

**Vote : Contre**

#### **5 - Transfert au 1er janvier 2022 de l'activité EPSMS des trésoreries de Nolay, Pouilly-en-Auxois et Seurre à l'antenne hospitalière de Semur-en-Auxois (pour avis)**

L'antenne hospitalière de Semur-en-Auxois mise en place le 1er janvier 2021 a vocation à concentrer la gestion des EPSMS du département au fil des fermetures des trésoreries jusqu'en 2023.

Des transferts ont déjà été opérés dans le cadre des opérations NRP au 1er janvier et au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

La gestion des EPSMS assurée actuellement par les trésoreries de Nolay, Pouilly-en-Auxois et Seurre sera, de la même façon, transférée à l'antenne hospitalière de Semur-en-Auxois au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

L'activité de recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Nolay est transférée au SIP de Beaune et celle assurée par la trésorerie de Pouilly-en-Auxois est répartie entre les SIP de Beaune, Dijon et Amendes et Montbard ;

L'activité de gestion des collectivités assurée par la trésorerie de Nolay est transférée au SGC de Nuits-Saint-Georges. À ce titre, 3 emplois sont transférés.

L'activité de gestion des collectivités assurée par la trésorerie de Pouilly-en-Auxois sera prise en charge par le SGC de Pouilly-en-Auxois. À ce titre, 7 emplois sont transférés.

Pour le transfert de l'activité EPSMS, un emploi sera transféré de la trésorerie de Seurre au profit de l'antenne hospitalière de Semur-en-Auxois.

#### **Emplois :**

Ainsi, au titre du transfert de l'activité EPSMS à l'antenne hospitalière de Semur-en-Auxois, les effectifs B/C estimés sont de 0,82 arrondi à un emploi.

Un emploi B/C sera transféré à l'antenne hospitalière de Semur-en-Auxois. Il sera prélevé à la trésorerie de Seurre.

**Vote : contre**

#### **6 - Mise en place au 1er janvier 2022 des CDL de Nolay, Gevrey-Chambertin/Nuits-Saint-Georges, Seurre, Pouilly-Bligny/Sainte-Marie et Saulieu/Arnay-Liernais (pour avis)**

L'opération proposée consiste à répartir les missions de conseil aux ordonnateurs locaux selon la carte intercommunale soit l'implantation des EPCI et les communes qui leur sont rattachées. Un CDL pourra gérer un ou plusieurs EPCI (dans les faits, au plus deux) et les communes qui en dépendent.

Compétences des CDL :

Nolay	CA Beaune Cote et Sud
Gevrey-Chambertin/ NSG	CC Gevrey-NSG
Pouilly-Bligny/Ste Marie	CC Ouche et Montagne et CC Pouilly en Auxois/Bligny sur Ouche
Saulieu/Arnay-Liernais	CC de Saulieu et CC du pays d'Arnay/Liernais
Seurre	CC Rives de Saône

Cette mise en place prendra effet au 1er janvier 2022. Il est précisé que le CDL de Nolay ne serait compétent pour les cinq communes de Saône-et-Loire (Change, Chagny, Chaudenay, Dezize-lès-Maranges et Paris-l'Hôpital) rattachées à la CA Beaune Côte-et-Sud qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023 lors de leur transfert, à cette date, au SGC de Nuits-saint-Georges.

Seront implantés au Tagerfip des services de direction :

- quatre emplois A+ pour les CDL de Nolay, Nuits-Saint-Georges, Pouilly-en-Auxois et Saulieu ;
- un emploi A pour le CDL de Seurre.

#### **Vote : Contre**

#### **7 - Mise en place des accueils de proximité de Châtillon-sur-Seine (FS), Nuits-Saint-Georges (FS) au 1er avril 2021, de Chenôve au 1er septembre 2021 et de Nolay, Saulieu et Seurre au 1er janvier 2022 (pour avis)**

S'il est assuré en premier lieu par les principaux services de la DGFIP accueillant des usagers particuliers (SIP, SGC, trésoreries mixtes et SPL), il est à noter que dans les communes pourvues d'un FS, cet accueil relève de ce service.

Ces «accueils polyvalents de proximité» sont progressivement déployés.

- la labellisation des FS au 1er avril 2021 a Chatillon-sur-Seine et Nuits-Saint-Georges ;
- la mise en place d'une permanence a Chenove a compter du 1er septembre 2021 concomitamment a la restructuration de la trésorerie de Chenove et à la mise en place du SGC de Dijon Métropole ;

### ***Agir pour ne pas subir.***

- la mise en place d'un accueil de proximité a Nolay, Saulieu et Seurre

concomitamment a la restructuration des trésoreries de Nolay, Saulieu et Seurre et à la mise en place des SGC de Nuits-Saint-Georges et Pouilly-en-Auxois.

#### Emplois :

Aucun emploi de la DRFiP n'est implanté dans les FS ni dans les autres accueils de proximité dans le département.

#### **Vote : Contre**

#### Vos représentants en CTL :

Christophe RECOUVREUX, SIP DIJON ET AMENDE (Titulaire),  
Céline GUILLAUMIN, PCE antenne de BEAUNE (Titulaire),  
Anne DAULIN, DRFIP service comptabilité (Suppléante),  
Alexandre DAKIRELLAH, SDIF (Suppléant).